



#### RENSEIGNEMENTS :

Parcs canins ouverts 24h/24 avec badge :

- SANTO TIRSO
- ROSE GUERIN (Rue Martre)
- CHANCE MILLY

Parcs canins ouverts aux horaires des parcs de la Ville :


- IMPRESSIONNISTE (fermeture du parc canin à 22h30)
- GENERAL LECLERC
- MOZART

#### RAPPEL :

**Horaires d'ouverture des parcs et jardins de la Ville :**

- Du 1<sup>er</sup> novembre à fin février, de 08h00 à 17h30 ;
- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, de 08h00 à 19h00 ;
- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, de 08h00 à 20h30 ;
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre, de 08h00 à 19h00 ;

**POLICE MUNICIPALE DE CLICHY-LA-GARENNE - 67 rue MARTRE**

 01.47.15.95.90

 administratif.police-municipale@ville-clichy.fr



EXEMPLAIRE POUR LE DEMANDEUR

EXEMPLAIRE POUR L'ADMINISTRATION

## FORMULAIRE DE RESERVATION – BADGES PARCS CANINS OUVERTS 24h/24

*Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal en date du 31 juillet 2024 réglementant les parcs canins de la Ville*

Nom

Prénom

Téléphone

E-mail

Adresse

Nom du/des chien(s)

Nom du parc canin rattaché au badge

Numéro du badge

*Les données collectées sur la base de ce traitement seront utilisées pour la seule finalité à laquelle vous avez consenti et conservées jusqu'au retrait du consentement ou 3 ans à compter du dernier contact envoyé par la Ville de Clichy-la-Garenne. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Afin d'exercer ses droits vous pouvez contacter la Mairie de Clichy-la-Garenne – 80 Boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY-LA-GARENNE. Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).*

- **LES CHIENS DE 1<sup>ère</sup> CATEGORIE Y SONT INTERDITS**
- **LES CHIENS DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE NE PEUVENT LE FREQUENTER QU'EN L'ABSENCE TOTALE D'AUTRES CHIENS ET DOIVENT LAISSER LA PLACE EN PRIORITE AUX AUTRES CHIENS.**

**Tous les chiens qui fréquentent le parc doivent être identifiés, vaccinés, vermifugés et traités contre les puces et les tiques.**

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Un justificatif de domicile prouvant que vous êtes clichois
- Une photocopie de votre pièce d'identité ou passeport
- Copie du certificat de détention pour les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie
- Copie du livret de vaccination

Pris connaissance, le

Signature

